

Compte administratif 2016
-
Bilan d'activité des services de la Nouvelle-Calédonie



CA 2016 – Bilan d'activité des services de la Nouvelle-Calédonie 2016

Compte administratif 2016 de la Nouvelle-Calédonie

*** ***

INTRODUCTION



Direction du budget et des affaires
financières

AVANT-PROPOS

L'année 2016 a été marquée par l'**accélération des réformes** annoncées dans la Déclaration de Politique Générale du 13 avril 2016.

Le compte administratif 2016 de la Nouvelle-Calédonie est le **reflet de ces mutations**.

✓ **La réforme des finances publiques**

Pour la première fois, **les résultats des trois budgets sont présentés distinctement**. La situation intrinsèque de chacun apparaît clairement et reflète des fonds de roulement propres, plus conformes à la réalité comptable et financière. Ceux des budgets annexes de redistribution (répartition et reversement) enregistrent maintenant les risques inhérents au non recouvrement des créances fiscales qui sont provisionnées à des niveaux satisfaisants. Celui du budget propre **redevient positif grâce aux efforts d'économies en fonctionnement** réalisés ces deux dernières années et à l'absorption de plus de 7 milliards de déficit passé.

Pour la première fois également, une vision globale de l'action de la Nouvelle-Calédonie est disponible. En effet les rapports de nos établissements publics sont présentés simultanément à ceux des directions et mettent en lien la **politique publique et les résultats comptables**.

L'exercice 2016 a été marqué par une **concertation fine** dans la construction budgétaire. Les **finances** ont ainsi mieux été prises en compte dans l'action publique. Chaque politique est désormais associée à **un financement** (en cours ou déjà mise en œuvre) attestant d'une nouvelle gouvernance des deniers publics.

Cette nouvelle gestion, mise en œuvre depuis 2015 et saluée par les experts de l'Union Européenne, a permis de rétablir et d'assainir les finances publiques de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi :

- ✓ Les dépenses de fonctionnement ont été ramenées de 48,5 milliards en 2014 à 39,6 milliards, soit une réduction de 8,9 milliards (-18,5 %) des dépenses ;
- ✓ Les crédits d'investissement ont été maintenus à la moyenne de 10 milliards par an, portant toutefois le niveau d'endettement à 74 % (norme maxi 90 %) ;
- ✓ L'autofinancement a été porté de 2 % à 17 % (norme mini 15 %) ;
- ✓ Le fonds de roulement négatif depuis 2013 est aujourd'hui excédentaire de 6 milliards correspondant à 43 jours de fonctionnement (norme mini 30 à 60 jours) ;
- ✓ La trésorerie déficitaire de 15 milliards en 2014 est depuis fin 2016 revenue à l'équilibre.

Enfin, cette gestion assainie a permis de conserver l'accréditation (remise en cause depuis 2014) de l'Union Européenne pour ordonner les aides européennes et permis de débloquer le XI^{ème} FED en faveur de l'insertion et de l'emploi d'un montant de 3,6 milliards pour la période 2017-2020.

Ces efforts conséquents, menés par tous, sont remarquables mais le niveau du résultat du CA 2016 doit être analysé à l'aune du budget supplémentaire. Le résultat positif cumulé de près de 11 milliards sera affecté en priorité à la couverture des déficits (-5 milliards). Il servira ensuite à financer les reports qui malgré leur forte réduction représentent encore quelques 4 milliards. Au final, le budget supplémentaire 2017 s'ouvrira avec moins de 2 milliards.

✓ **Le soutien au développement des infrastructures publiques**

Grâce à ce redressement budgétaire, la Nouvelle-Calédonie a pu continuer d'investir dans les équipements publics en soutien à l'activité économique et pour améliorer le service aux calédoniens.

Au-delà des 10 milliards d'investissements récurrents, la Nouvelle-Calédonie a initié à travers ses établissements publics une politique de grands travaux. Le SMTU a lancé le projet de Néobus pour 20 milliards ; le port autonome a relancé la construction du quai n°8 pour 2,5 milliards ; l'OPT déploie son plan « fibre optique pour tous » de 10 milliards ; Enercal étudie la faisabilité du barrage hydroélectrique de « la Ouiné » évalué à 35 milliards ; la PPI du schéma de transition énergétique génèrera 24 milliards d'investissement avant 2020 ; le projet de rénovation urbaine de Saint-Quentin de 30 milliards a débuté.

Enfin, le gouvernement, les provinces et les communes ont signé avec l'Etat la génération de contrats de développement 2017/2021. Cet outil de planification et de financement répertorie **93 milliards d'engagements**.

✓ **Le soutien à l'économie, à l'investissement et au pouvoir d'achat**

Sans nul doute, l'année 2016 a été marquée par deux réformes fiscales majeures attendues de longue date par le corps social.

D'abord, l'adoption en septembre 2016, à l'unanimité du congrès, de la **Taxe Générale sur la Consommation** (TGC) en substitution de 7 droits et taxes. Co-construite et soutenue par la totalité des partenaires sociaux, la TGC permettra, au terme de la marche à blanc du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2018, d'orienter l'économie et les entreprises calédoniennes vers plus de compétitivité, de simplifier et de rendre plus transparente la fiscalité indirecte, et enfin de mieux piloter et sécuriser le rendement budgétaire.

Ensuite, la réforme de l'**Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques** (IRPP) adoptée en décembre 2016 poursuivant trois objectifs : alléger de 1,4 milliard la pression fiscale sur les classes moyennes, soutenir l'emploi et encourager la transition énergétique.

Conjugué aux « **accords de compétitivité** », ces deux réformes fiscales doivent permettre de redistribuer du pouvoir d'achat aux calédoniens et ainsi participer à la relance de l'économie par la consommation.

Enfin, grâce aux effets du dispositif de contrôle des concentrations, le gouvernement a autorisé la **création de trois nouveaux hypermarchés** (Dumbéa-sur-mer, Anse-Uaré, Païta) pour un investissement total de 13 milliards qui permettront, dès leur ouverture, d'accroître sensiblement la pression concurrentielle sur les prix.

En parallèle, la Nouvelle-Calédonie, en lien avec les provinces, s'est attelée à donner des perspectives en matière d'investissement et de développement des filières à fort potentiel.

En adoptant le **Schéma de Transition Energétique** (STENC) puis la PPI, le territoire s'est doté d'une véritable stratégie de développement des énergies renouvelables portant à 130 milliards le niveau des investissements à l'horizon 2030 dont 24 milliards d'ici à 2020. A ce plan, s'ajoute désormais la construction de la centrale au gaz pour la SLN et la distribution publique pour 80 milliards, portée par les pouvoirs publics avec la garantie de l'Etat.

Dans le secteur de l'agriculture, la Nouvelle-Calédonie a apporté son soutien aux provinces dans la politique de recherche **d'autosuffisance alimentaire** à travers l'adoption des baux ruraux et la défiscalisation des revenus y afférents pour faciliter l'installation des jeunes à la terre ; en adoptant les signes de qualité nécessaires à la certification des produits agricoles ; en réformant et en sécurisant la réglementation des produits phytosanitaires à usage agricole et les pratiques vétérinaires ; en installant les interprofessions, viandes, fruits et légumes pour travailler sur la compétitivité des filières ; et enfin, en sécurisant le financement des outils de soutien et de régulation du secteur agricole (Erpa, Apican, Ocef, Canc).

En arrêtant la **stratégie de développement du tourisme 2025**, les provinces, le gouvernement et les professionnels du secteur se sont fixés comme objectif de doubler la fréquentation touristique et les emplois ce qui nécessite des investissements publics et privés de 84 milliards. S'agissant de l'activité des croisières dont les visiteurs sont appelés à passer de 500.000 à 1.000.000 à l'horizon 2020, 2 milliards ont été inscrits aux contrats de développement pour accroître les structures d'accueil en complément des investissements du port autonome dans deux nouveaux postes (8 et 9) pour 5 milliards. En 2016, la Nouvelle-Calédonie et l'Etat, ont apporté le concours de la défiscalisation au projet hôtelier Hilton de Lifou et la compagnie Aircalin a été soutenue à hauteur de 350 millions pour la ligne Nouméa-Melbourne.

Dans le domaine **du logement**, la conjugaison des efforts des collectivités calédoniennes et du député de la 2^{ème} circonscription a permis d'obtenir la prolongation du dispositif de défiscalisation outre-mer de 2017 à 2025 permettant de relancer la politique de logement social. Par un amendement de l'Assemblée Nationale à la loi Egalité Réelle des Outre-Mer les agréments seront désormais délivrés par le Haut-Commissaire de la République : 18 milliards de travaux pourront ainsi être débloqués. Localement, le dispositif de réduction d'impôt sur le logement intermédiaire (Rili) a été prorogé jusqu'en 2018 pour permettre la construction de logements pour des chantiers de 15 milliards, réformé pour optimiser la dépense fiscale et abaisser de 15 % le niveau des loyers. Enfin, l'aide au logement, nécessaire à la solvabilité des petits revenus, a également été réformée pour en contenir la dépense budgétaire.

Compte tenu de la taille réduite du marché calédonien, du déficit de la balance commerciale, entre autres, le gouvernement a initié une politique en faveur de l'exportation à travers le **Plan d'Orientations pour le Soutien à l'Export (OSE)** dont les trois piliers sont : le développement d'une véritable diplomatie économique ; une politique de soutien aux entreprises exportatrices ; et une gouvernance partagée.

Enfin, Convaincu de la nécessité d'accompagner la compétitivité de l'économie, le gouvernement a fait de l'innovation une priorité. Approuvée début 2016, la **Stratégie Territoriale de l'Innovation** se décline autour de 4 grandes orientations : Créer un environnement favorable à l'innovation ; soutenir

financièrement l'innovation ; diffuser la culture de l'innovation ; et, mettre le facteur humain au cœur de l'innovation. En 2016, le projet pilote « recettes bénéfiques » portée par le cluster *Cap Agro* a obtenu le label de l'innovation de l'OCTA (UE) et un financement de 19 millions. En parallèle, 4 entreprises calédoniennes, sur 23 nominées issues de tous les PTOM, ont été primées au *Business Innovation Creativity* de l'OCTA (UE). Enfin, les crédits à la recherche et à l'innovation ont été sanctuarisés dans les contrats de développement à hauteur de 4,8 milliards.

✓ **Le soutien conjoncturel aux entreprises et à l'emploi**

Face à la crise sans précédent du nickel depuis les années 70, la Nouvelle-Calédonie et les provinces sont intervenus pour maintenir l'activité.

Dans le secteur du **nickel**, le gouvernement a arrêté dès février 2016, **un plan de soutien conjoncturel en faveur de l'activité minière et métallurgique** en trois parties : permettre les exportations vers la Chine en substitution de celles traditionnellement effectuées vers l'Australie devenue défaillante ; mobiliser le fonds nickel pour une prise en charge partielle des cotisations sociales patronales en faveur des mineurs et leurs sous-traitants (318 MF) et prendre en charge des travaux à caractère curatif (105 MF) ; repousser de 5 ans (2019 à 2024) le délai de reconnaissance du domaine minier. En parallèle, sous l'action des parlementaires calédoniens, l'Etat est intervenu en soutien des trois métallurgistes en accordant un prêt de 24 milliards à la SLN, en acceptant de maintenir la défiscalisation accordée à la centrale électrique (retardée) de KNS, en accordant à VALE-NC un prêt de 24 milliards et une garantie d'un même montant pour l'investissement dans le stockage à sec des résidus miniers. Enfin, l'Etat a accepté d'apporter son soutien fiscal et sa garantie à la construction de la nouvelle centrale électrique nécessaire à la SLN.

Ces efforts conjugués ont permis de maintenir les emplois sur mine et d'amortir la réduction des effectifs (-360) des industriels contraints à la compétitivité.

En septembre 2016, la Nouvelle-Calédonie et les provinces ont convenu d'élargir leur **soutien aux entreprises et aux salariés** à travers le **plan d'urgence local de soutien à l'emploi (Pulse)** comprenant notamment l'augmentation et l'allongement du chômage partiel pour **toutes les entreprises** ; la prise en charge partielle des salaires et charges pour les **sous-traitants de la métallurgie et les entreprises du BTP de moins de 10 salariés** ; **l'élargissement du PTZ** pour susciter 2,5 milliards de travaux supplémentaires dans la construction ; **le redéploiement d'1,7 milliards** de crédit d'investissement dont 300 millions en faveur de subventions directes d'investissement aux communes ; un **raccourcissement des délais de paiement** et le versement volontaire de la Nouvelle-Calédonie et des provinces d'un **acompte systématique de 25 %** pour les marchés publics de travaux inférieurs à 100 millions. Enfin, un plan d'action co-construit avec les acteurs du secteur du BTP a permis la création d'une cellule « Grands Travaux » chargée de coordonner l'ensemble de l'élaboration et de la mise en place des mesures de relance du secteur.

Au total et comme l'a fait remarquer l'ISEE, les pertes d'emploi ont été contenues sur 2016 (-348), le solde 2015-2016 restant positif de 754 créations, dont 270 dans le secteur privé.

✓ **Le soutien à la jeunesse**

La jeunesse est l'un **des axes fondamentaux** de la politique de la Nouvelle-Calédonie.

Entre 2015 et 2016, la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec les provinces, a **défini sa stratégie emploi-insertion professionnelle** (SEIP-NC) dont l'objectif premier est d'insérer les salariés les plus éloignés de l'emploi. Cette stratégie a été validée par l'Union Européenne et ouvre un financement de 3,6 milliard à travers le XIème FED entre 2017 et 2020.

En janvier 2016, **le projet éducatif calédonien** a été adopté. Il constitue le premier pilier de la politique du gouvernement en faveur de la jeunesse. Ce projet s'articule autour de quatre axes : *développer l'identité de l'école calédonienne*, pour favoriser le vivre ensemble ; *prendre en compte la diversité des enfants*, pour favoriser la réussite de tous ; *créer un environnement de travail favorable*, pour un meilleur épanouissement de l'élève à l'école ; *ouvrir l'école calédonienne sur la région Océanie et sur le monde*, pour répondre aux défis du XXI^e siècle. Ce projet a permis d'obtenir de l'Etat la création de 75 postes supplémentaires. L'adoption de *la charte d'application* (pour 3 ans) en décembre 2016 a depuis permis les premières concrétisations : *réforme du collège* instituant notamment l'enseignement obligatoire de la culture kanak dès le primaire et l'enseignement optionnel des langues Kanak au collège ; reconquête du temps scolaire à travers la correction locale du Bac ; statut d'EPENC pour les établissements publics du secondaire ; formation des enseignants.

Le service civique, arrêté en décembre 2016, est le **second pilier** de la politique du gouvernement en faveur de la jeunesse calédonienne. Ce dispositif recouvre trois parcours obligatoires. Le premier, *parcours civique en milieu scolaire* ; le second, *parcours d'engagement et d'accompagnement* des 16-18 ans ; le troisième, *service civique citoyen pour tous*. Ce plan a permis d'obtenir le concours de l'Etat à travers deux conventions : la première relative à la mise en œuvre du **service civique universel** de l'Etat en Nouvelle-Calédonie, la seconde relative à l'ensemble des outils d'accompagnement à l'insertion de la jeunesse. Il s'agit du projet d'extension de la **garantie jeunes** (formation et immersion professionnelles pendant 6 à 12 mois) à 300 calédoniens ; du projet d'extension des **emplois d'avenir** (insertion professionnelle de 1 à 3 ans) pour 150 contrats ; du renforcement de 80 places du RSMA pour le porter à 650 ; de l'opportunité de créer un **EPIDE** (Etablissement (militaire) pour l'insertion dans l'emploi). Enfin, 3 milliards ont été inscrit au contrat de développement pour financer le service civique.

Le **secteur de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse** a fait l'objet en 2016, d'abord d'un audit très critique, puis d'une restructuration avec la création d'une direction dédiée. Une réforme globale (fonctionnement des centres, professionnalisation des personnels, protections des mineurs, réhabilitation des locaux, etc.) est en cours. La Nouvelle Calédonie ambitionne, en 2017, de lancer **son schéma de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse**.

Enfin, le **plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance** est en passe d'être finalisé par le gouvernement. Il proposera, à l'échelle du pays, de poser les orientations en matière de prévention, la lutte contre les addictions et les comportements déviants, l'accompagnement de notre jeunesse en difficulté et une nouvelle gouvernance susceptible de coordonner l'action des différentes autorités.

✓ **Les réformes sociales**

En matière de santé, l'année 2016 a été particulièrement exceptionnelle.

Elle a vu la livraison en janvier du *Médipôle* (dans les temps et l'enveloppe budgétaire impartis, 50 milliards) et son ouverture, au terme de 10 mois de prise en main, en décembre. Cet outil moderne, à la pointe de la technologie et de haute qualité environnementale (HQE) constitue le cœur du pôle de santé de Koutio, comprenant un *logipôle* (LCHN) automatisé et HQE, un centre de radiothérapie (CRNC) également à la pointe de la technologie, et un *centre de soins de suite et de réadaptation* (CSSR).

En parallèle, le *centre hospitalier du Nord* (6,7 mds), comme la *clinique de l'île Nou Magnin* (13,2 Mds), qui viendront compléter l'offre de soins, sont sortis de terre pour des ouvertures prévues au cours de l'année 2018.

Avec ces trois pôles, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'une offre de soin permettant de répondre aux besoins des calédoniens, faisant par la même occasion de notre territoire une destination médicale régionale, à promouvoir.

Toujours en matière de santé, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée, à travers le *Plan Dokamo*, adopté en mars 2016, dans une véritable réflexion participative sur le modèle de santé calédonien. Ce plan a pour objectif, à partir d'une gouvernance modernisée, de maîtriser la hausse des dépenses de santé, d'adapter les financements et de mieux responsabiliser les professionnels et les usagers. Le collège des experts a été constitué et travaille actuellement sur différents matériaux et pistes de réforme devant alimenter la réflexion.

Mais dans l'urgence, le gouvernement a également lancé la **réforme du régime d'assurance maladie et maternité (RUAMM)**. En déséquilibre depuis sa création, son déficit exponentiel ne peut plus aujourd'hui être couvert par des subventions publiques. Face à cette situation, la Nouvelle-Calédonie a réorienté la totalité des compensations (11,85 Mds) et subventions versées par l'Agence sanitaire et sociale (ASS-NC), vers le RUAMM, ne compensant plus les autres régimes Cafat excédentaires. En 2016, les versements de l'ASS-NC se sont élevés au total à 15,65 Mds en 2016).

En parallèle, l'ASS-NC a pu faire face au versement des allocations familiales de solidarité, des allocations logement, du minimum vieillesse et retraite, du complément retraite solidarité, du régime handicap, aux échéances d'emprunt du *Médipôle* et au financement de la politique de prévention, soit au total une dépense de 44 Mds, rendu possible par la montée en puissance de la CCS et l'augmentation de la TAT3S sur le tabac.

Enfin, le gouvernement s'est engagé dans l'écriture du code de la santé et a déposé trois lois du pays sur le bureau du congrès.

Les travaux sur le **Schéma directeur du Handicap** et de la Dépendance se sont déroulés sur l'année 2016 et se poursuivront en 2017 avec la présentation au congrès d'un plan d'actions.

✓ *La politique d'intégration régionale*

En 2016, la Nouvelle-Calédonie a également relancé sa politique d'intégration régionale selon quatre axes.

Le premier (multilatéral) : prendre toute sa place dans le dialogue régional, faire entendre la voix de la Nouvelle-Calédonie sur sa vision du développement de la région et assurer la défense de ses intérêts, en adhérant aux organisations internationales et régionales. C'est dans ce cadre, qu'avec un fort soutien des pays de la Mélanésie, mais également de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie a gagné sa place comme membre à part entière du Forum des Iles du Pacifique (FIP). Cette volonté s'est également traduite par l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie à l'organisation mondiale de la francophonie (OIF) et à l'organisation mondiale de la santé (OMS) à travers sa représentation régionale.

Le second (bilatéral) : négocier des accords de partenariat avec les pays de la région en commençant par nos plus proches voisins. C'est ainsi qu'un accord a été signé avec la Nouvelle-Zélande, qu'un autre a été finalisé avec l'Australie pour accentuer notre coopération en matière de formation, de santé, de sport, de recherche, etc. et bien sûr en matière commerciale. Un accord a également été signé en janvier 2017 avec le Vanuatu. Il permet plus spécifiquement de développer notre coopération technique dans les politiques publiques et offre en retour des opportunités aux entreprises et aux établissements calédoniens d'offrir leurs services déjà dans le secteur des travaux publics (aéroports, assainissement, routes), de la maintenance aéronautique, des télécommunications, et de l'enseignement universitaire. Des premières discussions ont été abordées avec le Vanuatu et les Iles Salomon pour envisager un accord pour privilégier nos relations commerciales. Enfin, l'ensemble des pays membres du groupe du fer de lance de la Mélanésie (GFLM) souhaite accueillir la Nouvelle-Calédonie pour qu'elle puisse apporter son poids et son savoir-faire sur les grandes questions économiques, sociales et environnementales qui sont devenues les priorités du groupe.

Le troisième (économique) : intégrer économiquement la Nouvelle-Calédonie dans sa région, à travers la promotion de nos exportations, l'encouragement de partenariats (joint-venture) pour développer de nouvelles productions ou transformations locales et pour favoriser l'investissement dans le pays. Dans ce cadre la Nouvelle-Calédonie s'est intéressée aux accords commerciaux régionaux. La position de la Nouvelle-Calédonie est simple sur le sujet. Elle y est favorable à trois conditions : être autour de la table pour négocier les traités (ce qui n'est pas le cas dans l'accord du GFLM) ; que l'accord soit asymétrique, c'est-à-dire plus favorable aux petites économies (ce qui n'est pas le cas du Pacer+) ; que les intérêts économiques de la Nouvelle-Calédonie soient préservés.

Le quatrième (européen) : être associé à la politique d'aide européenne dans la région. Dans le cadre, des accords post Cotounou de 2020, la Nouvelle-Calédonie souhaite, pour les PTOM du pacifique, une évolution statutaire leur permettant d'obtenir le même niveau d'aide que les DOM ; pouvoir construire avec les territoires du Pacifique des programmes régionaux soutenus par l'UE ; participer à la mise en œuvre des aides bilatérales accordées au pays ACP. Enfin, dans le cadre des discussions qui vont s'engager entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union Européenne sur un Accord de libre-échange, la Nouvelle-Calédonie a demandé que les intérêts économiques des PTOM soient pris en compte.

RESULTATS BUDGETAIRES

✓ *Résultats budgétaires 2016 des budgets annexes*

La création du budget annexe de répartition destiné à regrouper les crédits dédiés au financement réglementaire des collectivités territoriales a rationalisé la construction budgétaire. Le risque d'irrecouvrabilité des créances est désormais identifié, provisionné et supporté par chacun des budgets collecteurs d'impôts et de taxes fiscales.

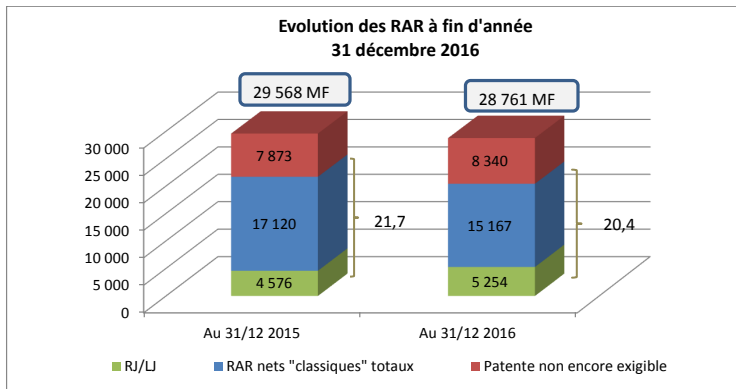
Ces restes à recouvrer sont désormais **suivis et centralisés** par la DBAF **tous les mois** en lien avec les services financiers (DSF, paieirie et douanes) qui ont automatisé les procédures d'envoi.

La constitution de dotations aux provisions pour créances douteuses, ainsi que de provisions pour charges à répartir (versements en fonction des rentrées fiscales) a impacté sensiblement les deux budgets annexes et ramené leur résultat cumulé (composé essentiellement de restes à recouvrer fiscaux) à un niveau plus réaliste.

Evolution des restes à recouvrer passés : Au 31/12/2015 les restes à recouvrer fiscaux « classiques » (hors patente) étaient de 21 695 MF. En un an, ils ont été recouverts à hauteur de 57 %. Il reste 9 282 MF à recouvrer.

Constitution de nouveaux restes à recouvrer : Sur l'exercice 2016, 11 139 MF de nouveaux RAR se sont accumulés portant à 20 421 MF le stock en fin d'année, soit -5,87 % après une augmentation de 10 % entre 2014 et 2015. Cette évolution est due en particulier à une bonne entrée de l'impôt sur les sociétés qui fait baisser les RAR des services fiscaux de 8,13 %, alors que ceux de la paieirie augmentent de 1,46 % essentiellement du fait de la contribution foncière.

On note toutefois la progression des dossiers acceptés en procédure de redressement/liquidation judiciaire mais à un rythme moindre (+15 % contre +44 % en 2015). Les RAR sur ces dossiers pourraient enfin se stabiliser.



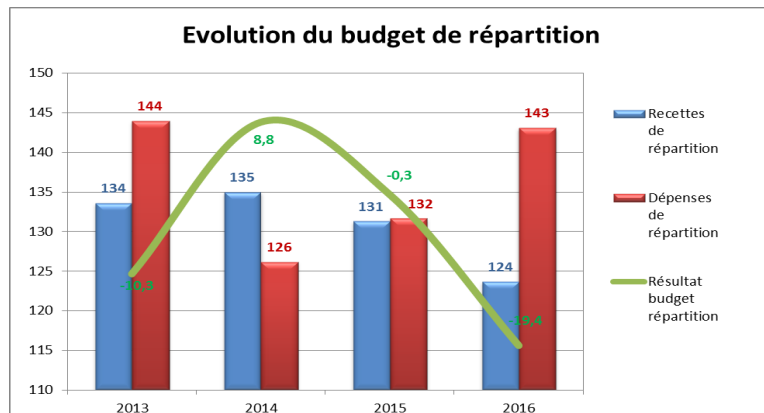
✓ **Le budget annexe de répartition**

Budget annexe de répartition	2013	2014	2015	2016
Vente de la régie des tabacs	8 813 701 706	8 863 146 058	8 932 579 172	8 234 373 351
Recettes fiscales de l'assiette	124 744 179 141	126 100 371 146	121 820 034 242	115 462 129 944
Recettes de l'Etat pour le FIP	52 158 214	6 563 246	44 749 403	10 000 000
Remboursement trop versés provinces			518 914 562	0
Recettes du budget annexe de répartition	133 610 039 061	134 970 080 450	131 316 277 379	123 706 503 295
Dotations de répartition (annualité budg)	101 056 243 021	86 963 102 722	88 131 888 295	88 821 566 234
Part NC - transfert au budget propre	35 201 850 154	33 118 337 972	32 516 291 978	33 926 345 426
Trop versé aux collectivités	670 676 630	-670 676 630	518 914 562	
Charges régie de tabac	1 434 718 918	1 545 383 726	1 637 920 082	1 418 706 381
Dotations aux provisions				12 879 209 966
ANV, restitution, dégrèvement	5 587 384 541	5 198 542 158	8 835 288 845	6 046 616 748
Dépenses du budget annexe de répartition	143 950 873 264	126 154 689 948	131 640 303 762	143 092 444 755
Résultat du budget annexe de répartition	-10 340 834 203	8 815 390 502	-324 026 383	-19 385 941 460
		Résultat cumulé	22 433 374 229	3 047 432 769

Le budget annexe de répartition se clôture en 2016 sur un résultat déficitaire de 19 385,9 MF, s'expliquant essentiellement par la constitution en 2016 de provisions pour un montant global de 12 879,2 MF se déclinant comme suit :

- Provision pour créances fiscales irrécouvrables : 5 734,6 MF ;
- Provision pour charges à répartir : 7 144,5 MF.

Le résultat cumulé du budget de répartition est ainsi ramené de 22 433,3 MF à fin 2015 à 3 047,4 MF à fin 2016, davantage en adéquation avec la vocation d'un budget de « redistribution ».



✓ **Les résultats du budget propre**

Le résultat de l'exercice 2016 du budget principal est excédentaire de **10 795 MF**. Ce résultat s'explique par les opérations de couverture du déficit ancien apparu lors de la scission avec le budget de répartition effectuée en 2016. Les opérations en recettes ont été réalisées mais les dépenses interviendront lors de l'affectation des résultats. Ainsi 7 417 MF de déficit en fonctionnement sera couvert grâce au résultat excédentaire 2016 et 4 745 MF au global.

Le résultat cumulé de clôture 2016 du budget propre sera donc, après affectation, excédentaire de 6 050 MF, décliné comme suit :

FONCTIONNEMENT PROPRE	2013	2014	2015	2016
Recettes	49 343 971 238	42 797 211 334	47 057 385 365	50 756 043 237
Recettes d'exploitation	1 840 822 613	1 930 823 300	1 993 091 461	2 152 969 124
Recettes fiscales	731 017 348	663 774 081	766 888 051	581 874 979
Dotations et participations	6 884 340 819	6 484 618 241	7 151 187 404	6 936 849 419
Part NC de l'assiette de dotations	35 201 850 154	32 447 661 342	33 035 206 540	33 926 345 426
Produits financiers	527 573 065	519 153 458	460 781 539	567 890 941
Produits exceptionnels	337 968 089	269 828 155	309 366 042	4 076 383 448
Autres recettes (opération mixtes et autres)	3 820 399 150	481 352 757	3 340 864 328	2 513 729 900
Dépenses	45 216 931 749	48 460 849 921	47 723 074 005	39 648 440 780
Dépenses de personnel	13 594 436 569	14 719 394 645	14 653 751 584	14 884 993 263
Achats et charges externes	9 078 364 641	8 282 464 733	7 717 893 935	7 348 453 920
Participations et subventions	15 686 931 876	18 169 072 149	18 251 098 297	14 217 737 778
Charges financières	348 922 804	366 967 846	423 434 553	508 524 195
Charges exceptionnelles	2 894 504 348	3 806 753 183	1 028 876 155	480 960 279
Amortissements et provisions	3 613 771 511	3 116 197 365	5 648 019 481	2 207 771 345
Résultat de fonctionnement	4 127 039 489	-5 663 638 587	-665 688 640	11 107 602 457
		Résultat cumulé fonct	-7 417 471 205	3 690 131 252
INVESTISSEMENT PROPRE	2013	2014	2015	2016
Recettes	48 731 457 165	43 603 703 942	35 227 435 689	20 879 802 818
Recettes propres d'investissement	16 419 296 680	11 446 754 773	13 325 791 294	5 581 688 961
Emprunts à long terme	2 230 549 164	5 575 252 148	8 073 536 044	6 643 856 803
Amortissement et opérations patrimoniales	20 875 163 626	19 068 191 792	13 828 108 351	8 654 257 054
Excédent capitalisé	9 206 447 695	7 513 505 229		
Dépenses	46 088 826 737	40 071 992 585	35 655 077 666	21 192 269 203
Dépenses d'équipement	18 140 305 918	20 859 608 467	20 907 675 065	9 902 786 048
<i>dont équipement des infrastructures hospitalières</i>	<i>11 906 388 118</i>	<i>12 655 592 084</i>	<i>15 102 897 398</i>	<i>3 140 561 389</i>
Subvention d'équipement	4 612 203 229	1 770 412 425	1 984 111 616	2 234 720 989
Remboursement de la dette en capital	1 111 948 068	1 085 373 033	1 300 222 261	1 618 244 206
Immobilisations financières	130 041 408	100 336 000	1 653 200	737 806 600
Opérations patrimoniales et d'ordre	22 094 328 114	16 256 262 660	11 461 415 524	6 698 711 360
Résultat d'investissement	2 642 630 428	3 531 711 357	-427 641 977	-312 466 385
		Résultat cumulé invest	2 672 775 213	2 360 308 828
Résultat budget principal propre	6 769 669 917	-2 131 927 230	-1 093 330 617	10 795 136 072
		Résultat cumulé global	-4 744 695 992	6 050 440 080

Ce résultat cumulé excédentaire permettra de financer les crédits engagés juridiquement en 2016 et reportés sur l'exercice 2017.

✓ **Le budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement réalisé 2016 est caractérisé par les éléments suivants :

- *Légère progression des recettes courantes et apport de recettes exceptionnelles conséquentes.*

L'apport de recettes à caractère exceptionnel est un facteur déterminant du résultat excédentaire obtenu en 2016. Il s'agit :

- de 2 000 MF de recettes de l'OPT qui a consenti à verser une partie du report à nouveau positif inscrit à son bilan au budget propre de la Nouvelle-Calédonie ;
- du remboursement par le budget annexe de reversement des dépenses relatives aux restitutions, dégrèvements et admission prises en charge par le budget propre antérieurement à 2016 (soit 1 733 MF).

Les recettes courantes, composées pour l'essentiel, par la part de l'assiette des dotations revenant à la Nouvelle-Calédonie progressent de 2,7 % (soit + 891,1 MF) grâce notamment à un complément conséquent reçu du budget de répartition lors du budget supplémentaire.

En conséquence, le montant global des recettes en 2016 atteint un montant historiquement haut, soit 50 756 MF.

- *Forte diminution des charges réelles de fonctionnement*

En réel, les dépenses propres de fonctionnement s'établissent à 37 441 MF (contre 42 075 MF en 2015) soit une baisse nette de 4 634 MF (-11 %).

Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- **Forte baisse des achats et charges externes.** Cette baisse est continue depuis 2014 (-17,4 % sur la période). En 2016, ces charges continuent de se contracter, de 616,8 MF par rapport à 2015, soit -11 %.

L'évolution de ces charges, qui correspondent aux « moyens généraux » de la collectivité, se décline comme suit :

Achat et charges externes	2015	2016	Evolution 2015/2016
Charges fixes de fonctionnement	2 574 212 610	2 459 199 326	-115 013 284
Energie	293 683 389	281 252 747	-12 430 642
Frais de télécommunications	237 511 655	217 019 183	-20 492 472
Frais postaux	102 342 044	83 429 672	-18 912 372
Frais d'entretien	614 969 288	556 874 220	-58 095 068
Locations mobilières	150 954 460	113 206 842	-37 747 618
Fournitures administratives	70 470 241	54 445 022	-16 025 219
Loyers bâtiments	769 452 963	809 358 692	39 905 729
Autres	334 828 570	343 612 948	8 784 378
Autres charges de fonctionnement	3 021 724 088	2 519 939 410	-501 784 678
dont rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 083 988 650	853 618 576	-230 370 074
dont études et recherche	230 757 390	143 820 064	-86 937 326
dont publicité, publications, relations publiques	274 040 820	216 171 333	-57 869 487
Total	5 595 936 698	4 979 138 736	-616 797 962

La création de la Direction des Achats, du Patrimoine et des Moyens (DAPM) a largement contribué à ces résultats en permettant d'auditer nos dépenses de fonctionnement et apporter des solutions de rationalisation et d'économies dont les effets se feront davantage sentir encore en 2017.

- **Forte baisse des dépenses d'intervention** générée essentiellement par celle des dépenses de participations et subventions (-17,8 %).

Le montant des participations et subventions a connu une progression très importante entre 2012 et 2014 (soit + 3 892,8 MF) pour atteindre 17 584 MF et devenir en volume le poste de dépenses de fonctionnement le plus important du budget propre. Après avoir amorcé une légère diminution en 2015 (-283,5 MF), elle connaît en 2016 une très forte diminution (soit -3 082,8 MF) principalement générée sur les postes de dépenses suivants :

- Contributions obligatoires (-1 208,2 MF) comprenant -583 MF versés au fonds handicap et -429 MF pour l'aide au logement.
- Subventions (-1 764 MF) comprenant -700 MF versés à l'ERPA grâce à la réforme sur la TSPA, -390 MF pour la continuité aérienne et -400 MF de subventions versées aux associations.

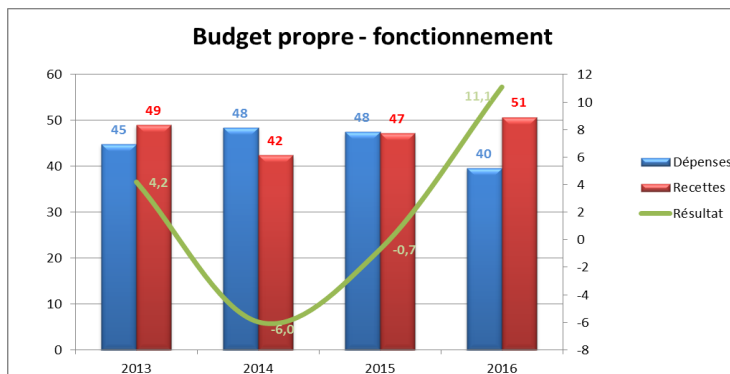
Les dépenses d'intervention comprennent également les dépenses de formation de la DFPC ainsi que les remboursements effectués aux collectivités pour la gestion de dispositifs particuliers. Ces dépenses se déclinent comme suit :

Autres dépenses d'intervention	2015	2016	Evolution 2016/2015
Remboursements aux collectivités	2 020 847 999	1 653 616 423	-367 231 576
dont placements des demandeurs d'emploi provinces	950 550 000	755 250 000	-195 300 000
dont remboursement DPJ/EJ province Sud	913 176 413	796 576 732	-116 599 681
dont cours d'eau DAVAR	120 575 336	66 865 691	-53 909 645
Formations DFPC	1 062 365 764	715 698 761	-346 667 003
dont formations qualifiantes	295 557 073	181 295 658	-114 261 415
dont actions conjoncturelles	146 104 605	74 480 694	-71 623 911
dont sections d'apprentissage	295 254 474	217 566 841	-77 687 633
Total	3 083 213 763	2 369 315 184	-713 898 579

- **Maitrise de la masse salariale** qui s'établit à 13 858,7 MF, soit une progression +0,55 % par rapport à 2015. Cette évolution comprend l'impact du glissement vieillesse technicité et la revalorisation du point d'indice INM intervenu courant 2016. Sur les deux dernières années, l'augmentation totale est inférieure à 111 MF alors qu'entre 2013 et 2014 ce même poste avait progressé de près de 830 MF (+6,4 %).

En intégrant l'ensemble des postes afférant au personnel (vacations, remboursement de personnels, frais de formation, médecine du travail...), les dépenses globales 2016 s'établissent à 14 885 MF et progressent de 1,6 % par rapport à 2015.

Pour la première fois dans le rapport budgétaire et à titre d'information, chaque mission indique en préambule le montant de la masse salariale qui lui est allouée.



✓ **Le budget d'investissement**

Le montant total des recettes s'établit en 2016 à 20 879,8 MF, en diminution de 14 347 MF par rapport à 2015 dont 9 373,5 MF liées au *Médipôle*. Les recettes d'investissement se composent pour l'essentiel de 8 654 MF d'opérations d'ordre, de 5 334 MF de recettes de remboursements liées à l'hôpital de Koné et au *Médipôle*, et de 6 644 MF de recettes d'emprunts.

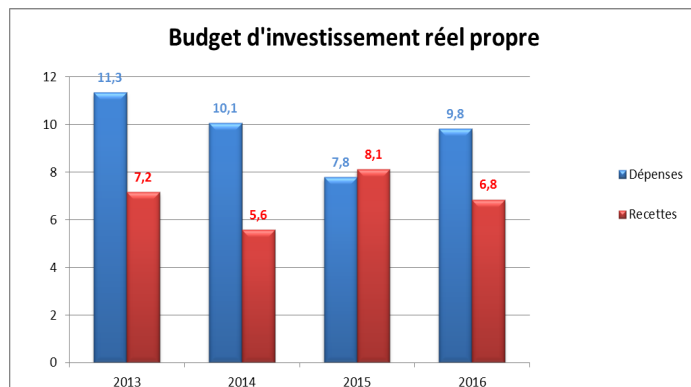
En dépenses, le *Médipôle* qui avait mobilisé à lui seul 12 905 MF de travaux en 2015, ne représente cette année que 991,6 MF en 2016 sur le budget propre. Les opérations d'ordre (reclassement des avances à la SECAL) qui doubleraient ces inscriptions, sont réduites de moitié, ce qui explique une baisse faciale importante de la section d'investissement (35 655 MF en 2015 et 21 192 MF en 2016).

Retraité de « l'effet *Médipôle* », le programme d'investissement propre de la Nouvelle-Calédonie progresse sensiblement en 2016 avec une réalisation de 9 816 MF en 2016 (contre 7 788 MF en 2015) en progression de 26 %.

Le creux constaté en 2015 s'explique par la situation financière de la collectivité fin 2014. Les niveaux élevés d'investissements propres qui ont été réalisés sur 2013 et 2014 ont nécessité d'affecter près de 16 720 MF pour financer les déficits de la section d'investissement, au détriment de la section de fonctionnement qui s'est révélée déficitaire après la scission des budgets. Dans ces conditions, le financement de notre section d'investissement a fortement prélevé sur notre trésorerie qui était de -15 Mds F en ouverture du budget 2015.

L'année 2015 a été consacrée à entamer un long processus de restauration de la trésorerie et à reconstituer les ratios financiers de la collectivité. C'est chose faite en 2016 et l'investissement propre réalisé a été porté à 9,8 Mds F soit au-dessus de la moyenne de ces 3 dernières années et pratiquement au niveau de 2014.

Le graphique ci-après présente l'évolution 2013-2016, en recettes et en dépenses, du budget d'investissement propre de la Nouvelle-Calédonie.



ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière, effectuée rétrospectivement sur la période 2013 à 2016, met en exergue les éléments suivants :

✓ Un taux d'autofinancement en forte progression

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels).

A cet effet, elle assure en premier lieu la couverture du remboursement des emprunts en capital ainsi que des dépenses de fonctionnement non récurrentes. Devenue « épargne nette », elle est consacrée au financement des opérations d'investissement.

Après une période de forte dégradation entre 2012 et 2014 où le taux d'autofinancement était passé de 17 % à 2 %, l'exercice 2015 avait déjà marqué un point d'arrêt à cette situation avec un taux repassant de 2 % à 6 %. En 2016, l'effort particulier porté sur les dépenses de fonctionnement couplée à la stabilité des recettes courantes a ainsi permis une progression spectaculaire avec un taux atteignant 17 %, supérieur au référentiel de 15 %. Ces chiffres sont à prendre avec précaution puisque dès l'affectation du résultat lors du budget supplémentaire, les déficits antérieurs à financer dégraderont les différents ratios de l'analyse financière.

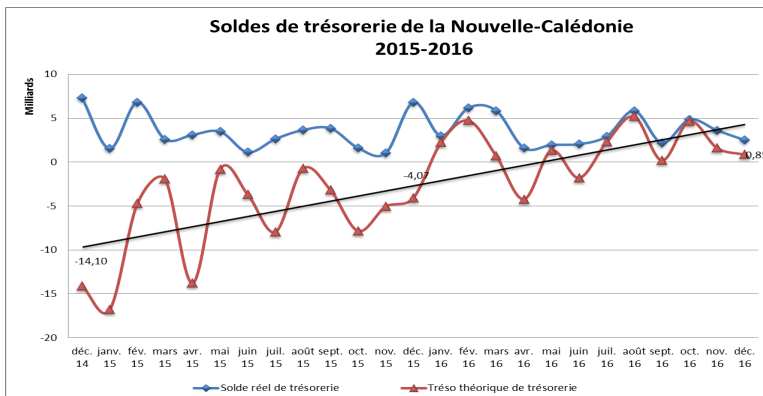
✓ Un niveau du fonds de roulement rétabli

De 2013 à 2015, le fonds de roulement du budget propre était négatif, expliquant de fait les problèmes de trésorerie rencontrés par la collectivité.

En 2016, l'épargne brute dégagée, ajoutée aux recettes exceptionnelles (OPT et remboursement reversement) a permis de dégager une épargne nette de 9 346 MF, largement supérieure au besoin de financement de la section d'investissement après emprunt, soit 726 MF. Elle génère ainsi un résultat global excédentaire de 10 795 MF affecté à la couverture du déficit constaté en 2015 (soit 4 744 MF) et dont le reliquat (6 050 MF) constitue le niveau du fonds de roulement du budget propre au 31 décembre 2016. En termes de jours de fonctionnement, il correspond à 43 jours de dépenses totales, ce qui redevient un niveau « normatif » (référence entre 30 à 60 jours).

Ce regain de ressources n'est pas étranger à l'amélioration de la situation de trésorerie de la Nouvelle-Calédonie constatée en 2016. Le graphique ci-dessous compare, pour les exercices 2015 et 2016, le solde réel de trésorerie constaté par le payeur avec le solde théorique de trésorerie prenant en compte les dépenses en attente de paiement. La situation, comme le montre la courbe de tendance, est en amélioration constante et progressive depuis début 2015, avec des soldes théoriques négatifs qui diminuent jusqu'à disparaître à compter de septembre 2016. Au 31 décembre 2016, on constate ainsi un différentiel positif de trésorerie de plus de 4 milliards F.CFP par rapport au 31 décembre 2015 et de près de 15 milliards par rapport au 31 décembre 2014.

Toutefois, bien qu'en amélioration par rapport à l'exercice précédent, les soldes de trésorerie restent encore bien inférieurs à ceux qui étaient enregistrés sur les exercices antérieurs à 2014 et qui dépassaient régulièrement les 15 milliards F.CFP.



✓ **Une problématique d'endettement qui reste d'actualité**

Pour rappel, de 2012 à 2015, l'encours de dette de la Nouvelle-Calédonie a quasiment doublé en passant de 15 052 MF à 27 515 MF et générant un taux d'endettement (rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement) de 64 % en 2015 (contre 36 % en 2012).

En 2016, grâce aux économies dégagées par la section de fonctionnement, l'investissement a pu être davantage financé par l'épargne propre, permettant ainsi de ne pas recourir au niveau maximal d'emprunt fixé au BP. L'endettement de la collectivité a ainsi été freiné avec un emprunt limité à 6 643 MF (contre 8 073 MF en 2015), mais il poursuit sa progression pour atteindre 32 530 MF et un taux de 74 % (seuil limite de 90 %).

Le programme d'investissement propre non financé de la collectivité restant conséquent, la collectivité devra maintenir une capacité d'autofinancement élevée pour contenir son recours à l'emprunt et éviter le risque de surendettement et d'insolvabilité, d'autant que notre encours de dette garantie continue d'augmenter et nous rapproche sérieusement des seuils d'alerte.

✓ **Point sur les ratios financiers**

<u>Ratios financiers</u>					<u>Norme</u>
Taux d'épargne (EB/RRF)	15%	2%	6%	17%	>15%
Dépenses de personnel/RRF	30%	35%	34%	34%	<36%
Niveau d'endettement (encours dette/RRF)	36%	50%	64%	74%	<90%
Capacité de désendettement ou solvabilité (dette/EB) en années	2,4	30,8	10,9	4,4	7 années
RR au 31/12 en jours de dépenses totales	-8	-19	-26	43	30 à 60 jours

CHAÎNE DE L'EPARGNE RETROSPECTIVE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

en Kf, CFP

	2013	2014	2015	2016	% structure 2016	2013 / 2014	2014 / 2015	2015 / 2016	30/09/2016
	701 017	663 774	766 989	691 675	1,3%	-6,2%	15,6%	-24,1%	-26,4%
Recettes financières (cf 73)	6 840 341	6 484 618	7 151 187	6 936 849	15,9%	-6,6%	10,3%	-3,0%	-0,8%
Dotation et participations (cf 74)	1 830 823	1 830 823	1 830 823	2 152 969	4,9%	0%	3,2%	8,0%	17,0%
Recettes d'exploitation (cf 70)	134 023	162 608	156 022	162 955	0,4%	21,3%	-4,1%	4,4%	21,6%
Autres recettes (cf 71, 75, 791, 013)	35 201 660	32 441 661	33 036 207	32 936 345	77,5%	-7,8%	1,8%	2,7%	-3,6%
Part NC de l'assistance de solutions									
A	44 792 054	41 689 485	43 102 395	43 760 984		-6,9%	3,2%	1,5%	-2,3%
Recettes réelles de fonctionnement propres	13 553 037	12 763 385	13 555 952	13 559 353	30,9%	-5,9%	5,9%	1,6%	3,5%
Dépenses de personnel (cf 01)	3 178 464	3 178 464	3 178 464	3 178 464	30,2%	0%	0%	0%	0%
Autres dépenses (cf 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11)	10 374 573	9 584 921	10 377 488	10 380 889	29,7%	-7,6%	7,7%	0,3%	0,3%
Participations et subventions (cf 65)	15 686 932	17 994 072	17 954 048	14 217 738	30,0%	12,1%	-1,8%	-17,8%	-9,4%
B	-38 359 732	-41 170 932	-40 622 744	-36 451 185		7,3%	-1,4%	-10,3%	-5,0%
Dépenses réelles de fonctionnement propres (hors frais financiers)	6 432 322	518 853	2 478 852	7 309 809		-91,8%	30,5%	194,8%	13,6%
EPARGNE DE GESTION	527 673	519 453	469 782	567 691		4,6%	-11,2%	23,2%	7,6%
Profits financiers (cf 76)	346 923	369 969	429 356	520 324		5,2%	15,4%	20,1%	46,7%
- Frais financiers (cf 69)	6 610 972	670 739	2 516 999	7 309 175		-89,8%	27,8%	192,8%	11,5%
EPARGNE BRUTE	337 669	269 626	309 366	4 076 363		-30,2%	14,7%	121,7%	11,6%
+ Résultats exceptionnels (cf 77)	2 894 504	3 894 753	1 028 676	480 960		31,5%	-73,0%	-53,3%	-83,4%
E	1 111 948	1 066 373	1 300 222	1 619 244		-2,4%	19,8%	24,5%	45,5%
F									
- Charges exceptionnelles (cf 67)									
Remboursement de la dette en capital	2 942 468	-3 951 569	497 266	9 346 364		-234,3%	151,2%	1779,5%	217,6%
EPARGNE NETTE	16 419 297	11 446 755	13 325 791	5 591 689		-30,3%	16,4%	-58,1%	-46,0%
Recettes propres d'investissement	17 466 364	12 636 258	13 824 057	6 274 074		-28,3%	8,6%	-55,1%	-35,3%
Dont : - Dotations - Dot. Koro	288 981	288 981	1 567 625	2 970 796					
H									
Dépenses d'investissement (hors dette)	23 250 809	22 739 357	22 893 440	12 876 975		-2,2%	0,2%	-43,8%	-44,6%
Dont : - Dotations - Dot. Koro	11 637 366	12 305 291	12 205 200	960 008		15,0%	0,2%	-32,6%	-45,4%
Dont : - Dot. Matériaux de Koro - Dot. Hospital de Koro	75 000	360 301	2 200 000	2 100 000					
Dont dépenses propres	11 544 421	10 074 765	7 798 050	9 815 967					
J	2 230 249	5 076 262	6 073 626	6 643 667		149,9%	44,8%	-11,7%	192,6%
Emplois(2)									
K	3 686 376	318 842	3 184 842	2 350 775					
Opérations mixtes et ordre recettes fonctionnement	20 675 164	19 068 192	13 828 108	8 654 297					
Opérations mixtes et ordre recettes investissement	2 126 207	1 918 207	1 918 207	1 918 207					
Opérations mixtes et ordre dépenses fonctionnement	16 246 263	11 445 110	11 445 110	6 636 050					
Opérations mixtes et ordre dépenses investissement	0	0	0	0					
Affectation du résultat de fonctionnement en l'ivoissement									
Résultat de fonctionnement	4 127 640	-5 663 639	-665 689	11 107 602					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT PROPRE SUR L'EXERCICE	6 769 670	-2 131 927	-1 093 331	10 796 136					
Résultat cumulé d'investissement	6 425 862	-6 751 762	-7 417 470	3 690 132					
Résultat cumulé d'investissement	4 511 417	2 672 176	2 672 176	2 850 309					
FONDS DE ROULEMENT DU BUDGET PRINCIPAL PROPRE	4 819 436	-3 691 606	-4 144 656	6 636 440					
Encours de dette de fin d'exercice	16 171 065	20 660 972	27 505 148	32 530 762					

Relations de la Nouvelle-Calédonie avec ses établissements publics

Afin d'avoir une vision synthétique et globale des dépenses dites de transfert, le parti a été pris, pour la deuxième année, de ne plus commenter les dépenses vers les établissements dans les diverses missions du rapport du compte administratif mais de les regrouper dans un chapitre spécial intitulé : relation de la Nouvelle-Calédonie avec ses établissements publics.

Aussi, le tableau ci-après récapitule toutes les dépenses de la Nouvelle-Calédonie vers ses établissements publics.

Les financements concernent non seulement les subventions d'équilibre, les subventions affectées à des projets particuliers et les subventions d'équipement, mais aussi les taxes affectées et centimes additionnels, ainsi que les prestations de service effectuées pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

En 2016, les financements toutes natures confondues versés aux établissements publics s'élèvent à un peu plus de 51 660 MF dont 42 416 MF issus du budget de reversement et 9 244 MF issus du budget propre (dont 5 896 MF de subventions).

En termes de volume, ces dépenses constituent en 2016 :

- 17,8 % des dépenses réelles du budget propre (dont 8,1 % pour les subventions),
- 62,5 % des dépenses réelles du budget de reversement.

L'année 2016 a été marquée par la poursuite du resserrement des relations de la NC avec ses EP à travers les diverses actions suivantes:

- La diversité des dialogues de gestion avec les établissements dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens (COM). Ce sont d'abord ceux de la préparation budgétaire du BP, du BS et du CA qui ont été source d'échanges fructueux mais aussi des rencontres sur des thématiques précises ou bien sur des demandes d'accompagnement. Ces échanges avec les directions opérationnelles créent une synergie et une dynamique importante dans le cadre du rôle de conseil de la DBAF notamment.
- La contractualisation de conventions d'objectifs et de moyens a été généralisée à tous les établissements. L'évaluation de l'atteinte des objectifs annuels financiers et opérationnels fixés à la COM a été réalisée en fin d'année 2016. Presque tous les établissements ont atteint leurs objectifs et ont donc perçu la totalité de la subvention attribuée comme contractualisée. Seulement deux établissements n'y sont pas parvenus. La relation créée tend vers un partenariat des établissements qui sont désormais demandeurs de nouvelles rencontres.
- Refonte et l'harmonisation des statuts des EPA et des EPIC. Le texte a été adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en septembre 2016. La délibération n° 157 a permis

d'harmoniser les statuts des établissements. Une actualisation de chaque statut reste à faire ; elle a été engagée en 2016 à l'issue du vote du texte précité.

- Le chantier de refonte des statuts des chambres consulaires a été initié et un premier COPIL a pris des décisions. Il se poursuit en 2017 pour une présentation au congrès au cours du deuxième semestre. Enfin, la refonte de statuts des établissements hospitaliers est également en cours de discussion.
- La première présentation de la consolidation des comptes 2016 de la NC et de ses établissements publics a été très appréciée. Elle a fait l'objet de nombreuses questions prouvant, si besoin en était, de la nécessité d'une telle présentation. Elle se poursuivra désormais chaque année.
- L'examen des rapports d'activité des établissements publics et des établissements publics d'enseignement a fait l'objet d'une présentation du document par chaque directeur ; le dialogue avec les membres du congrès en commission a été très fructueux. Cet examen aura désormais lieu annuellement à l'appui de la présentation du compte administratif de la NC.
- La volonté du gouvernement de rationaliser au mieux l'affectation des deniers publics a mené à un ajustement des subventions d'équilibre permettant de ramener les fonds de roulement de certains établissements publics à la norme de référence. La prise de conscience de maîtriser les dépenses publiques, conformément à la volonté du gouvernement, est réelle et les établissements ont réduit leurs dépenses pour participer à l'équilibre budgétaire de la NC.
- Malgré tout, certains EP toujours financièrement fragiles ont dû être soutenus d'autant que les provinces Nord et Iles ont fortement réduit leurs interventions à leur profit. Une étroite collaboration entre le SCLEP et ces établissements est entretenue pour apporter conseil et appui technique.
- Enfin, la mise en place des fiches identité construites pour l'ensemble des établissements publics a permis d'avoir une vision homogène et synthétique tout au long de l'exercice par leur actualisation à chaque conseil d'administration. Elle s'accompagne d'une fiche navette qui examine chaque point de l'ordre du jour dudit conseil et destinée à alerter les membres représentant le gouvernement au conseil d'administration.
- Les projets de création de deux nouvelles agences (Agence Calédonienne de l'Énergie et Agence pour le Remboursement des Taxes à l'Importation) ont débuté en 2016. Ces deux établissements publics seront créés au cours du 1^{er} trimestre 2017 (le 12 janvier 2017 par délibération du congrès n° 222 pour le 1^{er} et avant le 1^{er} avril pour le second).